

Image not found or type unknown



Credit immobilier et devoir des banques

Par **magalay**, le **23/01/2008** à **09:57**

Bonjour,rrnrnNous avons contracté un prêt immobilier à taux variable capé en décembre 2004 avec une période de 2 ans où le taux restait fixe. Après cette période de 2 ans, nous avons pu constaté sur nos relevés bancaires que notre échéance mensuelle avait augmenté alors que la banque ne nous avait pas adressé le nouveau tableau d'amortissement. Situation identique cette année avec une nouvelle augmentation mais toujours pas de tableau d'amortissement de la banque.rnQuel recours avons nous auprès de l'établissement bancaire?rrnrnDans l'attente de votre retour,rrnrnCordialementrrnrnMagali Audry